

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 25 novembre 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Sylvain Tousignant

CE-2009-1165-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2009-1166-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2009-1167-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 NOVEMBRE 2009

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 18 novembre 2009, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

MME MARIE-CLAUDE LAMARCHE QUITTE LA SALLE.

CE-2009-1168-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRATS DE TRAVAIL / CABINET DU MAIRE

ATTENDU QUE le contrat de travail de Mme Michèle Durocher à titre de coordonnatrice adjointe au cabinet du Maire s'est terminé le 15 novembre 2009;

ATTENDU QUE le contrat de travail de Mme Chantal Barrette à titre de coordonnatrice au cabinet du Maire s'est terminé le 15 novembre 2009;

ATTENDU QUE le contrat de travail de M. Daniel Bélec à titre de chef de cabinet du Maire de la Ville s'est terminé le 15 novembre 2009;

ATTENDU QUE le contrat de travail de Mme Isabelle Lewis à titre d'adjointe au Chef de cabinet du Maire se terminera le 30 novembre 2009;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ces contrats à compter du 15 novembre 2009, et du 30 novembre 2009 pour le contrat de Mme Lewis, jusqu'au 18 novembre 2013;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un addenda pour chacun des contrats de travail

mentionnés ci-dessus afin de les proroger au 18 novembre 2013, le tout aux mêmes conditions.

CE-2009-1169-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 575 437,56\$ préparée le 19 novembre 2009.
-

MME MARIE-CLAUDE LAMARCHE REVIENT DANS LA SALLE.

CE-2009-1170-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 141 189,50\$ préparée le 18 novembre 2009.
-

CE-2009-1171-REC PROJET DE RÈGLEMENT 445 / TRAVAUX DE REPROFILAGE DU FOSSÉ DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES DANS LE SECTEUR DE LA RUE DU PRESSIER ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX DES RUES JOHANNE ET CAMUS

ATTENDU le problème de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue du Pressier ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales et le remplacement des ponceaux des rues Johanne et Camus ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2006 (*Loi sur les compétences municipales*) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (445) pour le remboursement à la MRC Les Moulins des coûts reliés aux travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue du Pressier, et pour ce faire, un emprunt au montant de 413 100\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans.

CE-2009-1172-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer Mme Patricia Lacroix au poste de secrétaire à la Direction de la police, classe 6, à compter du 26 novembre 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2009-1173-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES
MOTORISÉS C / SERVICE DE LA VOIRIE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés C au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Guy Laplante au poste de chauffeur de véhicules motorisés C au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 30 novembre 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2009-1174-DEC ÉQUIPEMENTS, PEINTURE ET LETTRAGE / CAMION
F-150 2005**

ATTENDU QUE dans le cadre de la présentation budgétaire 2009, la Direction de la police présentait la fiche 6 de 8 intitulée « achat d'un camion quatre roues motrices et équipements » ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-502-DEC autorisant l'achat du camion F-150 2005 utilisé par la Direction générale ;

ATTENDU QUE la phase II du projet consiste à installer un système d'urgence, radio et de procéder à la peinture et au lettrage du véhicule ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise la transformation du camion Ford F-150 2005 pour un montant de 8 900\$ (taxes en sus) à être financé par le surplus libre pour un montant maximum de 9 212,50\$ (net) et que le résiduel de 388,38\$ soit financé par le budget d'opération. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0405 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-1175-REC RENOUELEMENT DES ENTENTES / POLICE /
SSAU / COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS / INCENDIE / VILLE DE BOIS-DES-
FILION**

ATTENDU la présentation des dossiers de renouvellement des ententes concernant la police, le SSAU et l'entente incendie avec la Ville de Bois-des-Filion ainsi que le projet d'entente concernant la transmission de renseignements personnels ;

ATTENDU QUE ces ententes seront renouvelées à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance des principales modifications apportées aux ententes actuelles avec la Ville de Bois-des-Filion en ce qui a trait à la police, à l'incendie et au SSAU (service secondaire d'appels d'urgence) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, de M. Guy Dubois, directeur de la police, de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de recommander au Conseil la signature des ententes à intervenir avec la Ville de Bois-des-Filion, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2009-1176-REC SOUS-TRAITANCE / CONTRAT DE DÉNEIGEMENT /
HIVERS 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013
ET 2013-2014 / ZONE 2 / SECTEUR TERREBONNE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 526-10-2009 adoptée le 1^{er} octobre 2009 acceptant la soumission de la compagnie Les Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. pour le déneigement pour les saisons d'hiver de 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, zone 2, pour le secteur Terrebonne ouest, quartier 4 (SOU-2009-95);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21.4 du cahier des charges générales, l'entrepreneur a présenté une demande afin qu'une partie du contrat ci-dessus mentionné soit donnée en sous-traitance à la compagnie Asphalte J. Dumont inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'autoriser la compagnie Les Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. à donner en sous-traitance à la compagnie Asphalte J. Dumont inc. une partie du contrat pour le déneigement pour les saisons d'hiver de 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, zone 2, pour le secteur Terrebonne ouest, quartier 4.

CE-2009-1177-DEC DISPOSITION DE VÉLOS RÉCUPÉRÉS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne détient actuellement plusieurs vélos retrouvés sur la voie publique ;

ATTENDU QUE, depuis quelques années, ces biens sont remis à des organismes sans but lucratif, le tout en vertu de l'article 28 (2) de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise, à titre d'aide financière, le don d'un lot de vélos à l'organisme GPAT. Ledit lot de vélos est plus amplement décrit à l'annexe du rapport présenté par M. Michel Sarrazin.

**CE-2009-1178-DEC DEMANDE D'AJOUT D'ÉCLAIRAGE / RUES DE
NANTES, CHARRON ET MARIE-JEANNE-LAUZON**

ATTENDU la demande à l'effet qu'il y aurait des déficiences au niveau de l'éclairage sur les rues de Nantes, Charron et Marie-Jeanne-Lauzon ;

ATTENDU le relevé effectué par la Direction de l'entretien du territoire confirmant le manque d'éclairage à différents endroits dans ces rues ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise l'ajout de quatre (4) nouveaux poteaux de bois et de quatre (4) potences de 70 watts ainsi que l'ajout d'une potence de 70 watts sur le poteau existant, le tout sur les rues de Nantes, Charron et Marie-Jeanne-Lauzon selon le plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0402 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-1179-REC SOUMISSION / ACHAT D'UN CAMION DE TYPE DIX (10)
ROUES ET TRANSFERT D'ÉQUIPEMENTS À NEIGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un camion de type dix (10) roues et le transfert d'équipements à neige (SOU-2009-89) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 novembre 2009 à 11h01, à savoir :

P.E. Boisvert Auto ltée	189 106,04\$
Camions Excellence Peterbilt	232 616,18\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie P.E. Boisvert Auto ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 novembre 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **P.E. BOISVERT AUTO LTÉE** pour l'achat d'un camion de type dix (10) roues et le transfert d'équipements à neige, pour un montant de 167 535,80\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 456. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0404 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2009-1180-REC SOUS-TRAITANCE / CONTRAT DE DÉNEIGEMENT, DÉBLAIEMENT, ÉPANDAGE D'ABRASIFS ET DISPOSITION DE LA NEIGE / HIVERS 2005-2006 À 2009-2010 / ZONE 4 / SECTEUR LA PLAINE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 508-08-2005 adoptée le 8 août 2005 acceptant la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. pour le déneigement, le déblaiement, l'épandage d'abrasifs et la disposition de la neige pour les saisons d'hiver de 2005-2006 à 2009-2010 pour le secteur La Plaine (SOU-2005-64);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22.4 du cahier des charges générales, l'entrepreneur a présenté une demande afin qu'une partie du contrat ci-dessus mentionné soit donnée en sous-traitance à la compagnie Les Sablières Jean Villeneuve ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'autoriser la compagnie Pavage des Moulins inc. à donner en sous-traitance à la compagnie Les Sablières Jean Villeneuve une partie du contrat pour le déneigement, le déblaiement, l'épandage d'abrasifs et la disposition de la neige pour les saisons d'hiver de 2005-2006 à 2009-2010 pour le secteur La Plaine.

CE-2009-1181-REC SOUS-TRAITANCE / CONTRAT DE DÉNEIGEMENT / HIVERS 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 / ZONE 6 / SECTEUR LACHENAIE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 528-10-2009 adoptée le 1^{er} octobre 2009 acceptant la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. pour le déneigement pour les saisons d'hiver de 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, zone 6, pour le secteur Lachenaie - Carrefour des Fleurs (SOU-2009-97);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21.4 du cahier des charges générales, l'entrepreneur a présenté une demande afin qu'une partie du contrat ci-dessus mentionné soit donnée en sous-traitance à la compagnie D.L. Excavation inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'autoriser la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. à donner en sous-traitance à la compagnie D.L. Excavation inc. une partie du contrat pour le déneigement pour les saisons d'hiver de 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, zone 6, pour le secteur Lachenaie - Carrefour des Fleurs.

**CE-2009-1182-DEC RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE / 10
DÉCEMBRE 2009**

ATTENDU QUE le jeudi 10 décembre 2009 Le Relais de la Flamme Olympique partira du parc des Vétérans à 6h54 pour ensuite passer par l'Hôtel de Ville de Terrebonne (animation et diffusion de musique dans le stationnement de l'Hôtel de Ville entre 6h30 et 7h30) à 7h06 et prendra fin à 7h12 au coin de la rue Saint-Louis et de la montée Masson;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser Le Relais de la Flamme Olympique le jeudi 10 décembre 2009 selon le trajet suivant : départ du parc des Vétérans, montée Masson, rues Saint-Louis, Saint-Joseph, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Marie, Saint-Pierre, boulevard des Braves, rue Saint-Louis vers la montée Masson, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de l'activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin des activités.

3) Boissons alcoolisées

Le service de boissons non alcoolisées dans le stationnement de l'Hôtel de Ville est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants recyclables.

4) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes policières suffisantes pour assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2009-1183-DEC DEMANDE DE SUBVENTION SPÉCIALE / MAISON
DES JEUNES DE TERREBONNE 2003 INC.**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Maison des Jeunes de Terrebonne 2003 inc. fut, en quasi-totalité, changé lors de son assemblée générale annuelle de juin 2009 ;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de Terrebonne 2003 inc. devait présenter ses états financiers à l'Agence de Santé et des Services Sociaux de Lanaudière selon un délai prescrit ;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de Terrebonne 2003 inc. a travaillé avec une firme comptable afin de réaliser ce mandat dans les délais prévus, et ce, pour un montant de 7 150\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU la demande d'aide financière spéciale de la part de la Maison des Jeunes de Terrebonne 2003 inc. ;

ATTENDU QUE parallèlement à cette demande, la Maison des Jeunes de Terrebonne 2003 inc. remettait son rapport du travail de milieu pour l'année 2009 et qu'il s'en dégage un surplus financier de l'ordre de 18 782\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'attribution d'une subvention spéciale à la Maison des Jeunes de Terrebonne

2003 inc. via les surplus du projet Travail de milieu 2009 de l'ordre de 8 070,36\$ (t.t.c.) à être pris à même le poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

Que ce montant soit ajouté deuxième versement en tenant compte du surplus réalisé dans le projet.

CE-2009-1184-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h35.

Président

Secrétaire